Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [6-7]

Artikel: L'ASF fait peau neuve

Autor: jbw

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277620

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ASF FAIT PEAU NEUVE

Réunies à Flims au début du mois de juin, les déléguées de l'Alliance de Sociétés féminines suisses ont remis à neuf les statuts pour les adapter à la réalité de cette association féminine faîtière : trois heures de discussions serrées magistralement menées par la présidente Lisa Bener, juriste.

Le comité a profité du départ d'Hanni Gaugel, secrétaire générale depuis 15 ans, pour réorganiser l'administration. Le poids est mis sur le bureau exécutif de sept membres élus, dont certaines accomplissent un travail rémunéré à l'heure. L'administration proprement dite n'est faite que par deux mi-temps. Mais le poste salaire 1985 est encore budgété à 120 000 francs.

Les recettes, en particulier les cotisations des associations membres, vont doubler. Il faut dire que c'est avec peine que cette augmentation a été acceptée par la majorité des déléguées présentes. On comprend certains centres de liaison qui devront payer 250 à 2000 francs selon le nombre de leurs associations. Certaines déléguées romandes ont crié misère !

Le système ultra-compliqué du nombre de voix par association a été simplifié. Ainsi, les associations nationales auront 3 voix, les centres de liaison 2 voix et les associations cantonales 1 voix.

Dans les statuts, il est répété que l'Alliance défend les intérêts des femmes, qu'elle est indépendante des partis politiques, neutre en matière confessionnelle.

On peut se poser des questions sur cette indépendance vis-à-vis des partis politiques lorsqu'on apprend de la bouche même de la présidente que l'Alliance n'a pas voulu prendre position sur l'initiative « Oui à la vie », mais invite chacune à aller voter selon sa conscience. Souci de neutralité ou manque de courage ? Par contre, au sujet du nouveau droit matrimonial, l'assemblée des déléguées a voté un crédit de 15 000 francs pour le comité suisse « Oui au nouveau droit matrimonial », se basant sur le vote quasi-unanime des Chambres fédérales. Et c'est tant mieux ! Une résolution a été votée dans ce sens. Est-ce possible de défendre les « intérêts des femmes » dans notre société sans toucher à la politique ? Mariage, maternité, avortement, travail de nuit, âge de l'AVS... C'est politique avant tout, sans quoi on ne peut prendre position.

De plus, peut-on parler d'indépendance politique quand on apprend que les trois quarts des membres du comité exécutif sont très proches du parti radical suisse et que les démocrates-chrétiennes, après le départ d'Hanni Gaugel, sont très peu représentées ? Quant aux socialistes, il n'y en a plus depuis 1981, quand l'Alliance ne s'était pas engagée pour l'égalité des droits parce qu'elle voulait rester « politiquement indépendante ».

Lisa Bener-Wittwer, présidente de l'ASF.

Dans les couloirs, en admirant le splendide panorama ensoleillé de Flims, plusieurs présidentes se demandaient ce qu'allait devenir l'Alliance si le miracle du financement par le Don suisse de la fête nationale ne se reproduisait pas dans quelques années. Mais, bien qu'elle soit neutre en matière confessionnelle, l'Alliance croît au miracle. Et c'est tant mieux. — **(jbw)**

ADF SUISSE : HORIZON 86

Comment va l'Association suisse pour les Droits de la Femme ? Plutôt bien, merci, a répondu en substance la présidente, Christiane Langenberger-Jaeger, lors de l'Assemblée des déléguées qui s'est tenue le 1er juin à Berne. Les problèmes financiers, endémiques, ont perdu un peu de leur acuité lors de l'année écoulée grâce à quelques dons et subventions. La création d'une commission financière composée de membres compétentes de différents cantons a été décidée, en particulier dans le but d'appuyer le comité central dans sa recherche permanente de fonds à l'extérieur de l'association.

En ce qui concerne les actions entreprises depuis l'été dernier, l'engagement en faveur du nouveau droit matrimonial occupe le devant de la scène. La présidente centrale fait partie du comité suisse d'action et assure la coordination sur le plan romand. Il faut mentionner également l'étude réalisée par la vice-présidente, Isabell Mahrer, juriste, sur le travail de nuit des femmes dans l'industrie, qui a abouti à une prise de position négative lors de l'affaire d'Ebauches SA ; la contribution à la préparation de la conférence de Nairobi sur le plan suisse ; ainsi que la publication d'un guide juridique rédigé par Maître Simone Walder de Montmollin.

En ce qui concerne le proche avenir, l'ADF suisse se prépare à organiser, en janvier 86, un séminaire « Femme et travail » et, au printemps prochain, un cours de formation politique. D'autres thèmes vont également mobiliser l'association : la formation des adultes, l'imposition des couples mariés, l'entrée de la Suisse à l'ONU du point de vue des intérêts des femmes, les discriminations dont souffrent les femmes dans la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle). A ce sujet, les déléguées ont entendu une conférence de Suzanne Leuzinger-Naeff, juriste, sur laquelle nous reviendrons dans un prochain numéro.

Signalons enfin que le comité central s'est enrichi d'une nouvelle membre, Veronika Heller de Schaffhouse, conseillère communale socialiste de cette ville et juriste. Veronika Heller, qui est venue au féminisme dans les années 70, au moment du débat sur la solution du délai, partage son énergie militante entre l'ADF et l'INFRA, une association de service et d'information bien implantée en Suisse alémanique. Elle pourra sans doute faire le lien entre le comité central et d'autres milieux féministes. — **(sl)**

DEFENSE GENERALE : VERS UNE FORMATION OBLIGATOIRE ?

Le Conseil fédéral a pris note des résultats de la consultation sur le rapport Meyer : 400 réponses reçues des cantons, organisations et groupes divers, 3900 réponses individuelles ; parmi celles-ci, 1650 réunies grâce à une action par cartes postales avec texte imprimé d'avance, refusant toute participation des femmes à la défense générale.

La majorité des organisations (économiques, féminines, etc.) et des cantons se prononcent pour une formation obligatoire, non seulement pour les femmes mais pour toute la population. Cette formation devrait être élaborée avec la participation des femmes et ne pas entraîner la création de nouvelles institutions. Il faudrait développer la participation volontaire des femmes au Service féminin de l'armée à la Croix-Rouge et à la protection civile.

Le Conseil fédéral a chargé les organes compétents de préparer des propositions tenant compte des diverses réponses à la consultation, en approfondissant certains des modèles du rapport Meyer ou en combinant entre eux certains de ces modèles. — **(pbs)**